

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/668-caps-02-soins-medicaux-du-week-end>

Permanence des soins

CAPS-02. Soins médicaux du week-end

- Châteaubriant - Santé -

Date de mise en ligne : mardi 4 avril 2006

Mise à jour le : jeudi 16 avril 2009

Journal La Mée Châteaubriant

[Le rapport de l'Inspection générale IGAS](#)

Ecrit le 26 novembre 2003 :

A.C.A.P.S.

L'association castelbriantaise d'accueil et de permanence des soins se met en place à partir du 1er décembre 2003 sur un secteur centré sur Châteaubriant et touchant 27 communes. Pour toute demande de soin il est impératif de composer le 15 au téléphone. Là un médecin régulateur orientera le patient vers le médecin de garde.

Seules les visites médicalement justifiées seront effectuées à domicile.

Les horaires de permanence sont :

- – chaque nuit de 20 h à 8 h
 - – le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h
 - – Les jours fériés de 8 h à 20 h
-

Ecrit le 3 décembre 2003 :

A.C.A.P.S.

L'association castelbriantaise d'accueil et de permanence des soins se met en place à partir du 1er décembre 2003 sur un secteur centré sur Châteaubriant et touchant 27 communes. Pour toute demande de soin il est impératif de composer le 15 au téléphone. Là un médecin régulateur orientera le patient vers le médecin de garde.

Seules les visites médicalement justifiées seront effectuées à domicile.

Les horaires de permanence sont :

- – chaque nuit de 20 h à 8 h
 - – le week-end du samedi 12 h au lundi 8 h
 - – Les jours fériés de 8 h à 20 h
-

Ecrit le 7 janvier 2004 :

CAPS...sssSANTÉ :
sur le papier c'est bien

« Cela ne devenait plus possible : on ne trouvait plus de jeunes médecins prêts à s'installer en zone rurale, en raison des conditions de travail. Il fallait faire quelque chose » explique Gérard Pionneau, médecin à Soudan, qui a accepté la présidence de l'ACAPS : association pour le centre d'accueil et de permanence de santé.

Les médecins, jusqu'à ces derniers mois, assuraient les visites de jour, et les visites de nuit. « Parfois nous sommes appelés pour des cas très graves et notre déplacement est légitime. Mais il n'est pas rare qu'on nous appelle à deux heures du matin, seulement pour dire : docteur, je n'arrive pas à m'endormir ». Dans ce cas-là, le médecin, non plus, n'arrive pas à se rendormir !

UN CAPS est donc en place depuis le 1er décembre 2003 : le local, bien signalé, se trouve à côté de la Clinique Sainte Marie, en attendant de se situer, d'ici deux ans, dans un local auprès des urgences du Centre Hospitalier. Un parking, une lumière qui s'allume toute seule, un interphone, une caméra qui filme le client : toutes les conditions de sécurité sont réunies. Le cabinet médical est équipé du matériel nécessaire : lit d'examen, appareils pour prendre la tension et effectuer un électrocardiogramme, petite pharmacie d'urgence, etc., Seul inconvénient : le cabinet médical se situe à l'étage au bout d'un couloir. « 'Mais en cas de besoin, nous avons une petite pièce au rez de chaussée » dit Mme Naval-Diquéro.

Le CAPS rayonne à 30 km de Châteaubriant. Pour y accéder, il faut obligatoirement appeler le 15. Là l'appel s'affiche (nom et numéro de téléphone de l'appelant, sauf en cas de téléphone portable) : de ce fait, une personne qui fait un malaise peut être repérée tout de suite.

Médecin régulateur

Au 15, c'est du personnel « perma-nencier », spécialement formé, qui répond, pose les premières questions, et dirige ensuite vers un « médecin régulateur ». Toutes les conversations sont enregistrées. Certains appels sont rapides, d'autres prennent plus de temps. Les choses devraient s'arranger progressivement car un recrutement d'une trentaine de médecins régulateurs est en cours (avec formation assurée).

Mais que se passe-t-il quand une personne malade de notre région appelle le 15 : « Pas de problème, en fonction du domicile, c'est le centre 15 de Nantes, Rennes ou Angers qui prend l'appel et qui dirige vers la structure qui lui paraît la plus adaptée, en fonction de la gravité du cas ».

– Cela peut être le service des urgences d'un centre hospitalier (auquel cas le centre 15 propose d'envoyer une ambulance)

– Cela peut être le CAPS où le malade se rend s'il peut se déplacer

– Cela peut être un médecin du CAPS qui se rend à domicile

« Nous voulons éviter au médecin les déplacements inutiles à domicile : perte de temps en déplacement, difficulté à trouver certains lieux, surtout en campagne. Et puis il faut que les malades comprennent qu'il faut être raisonnable. Il n'est pas besoin de déplacer un médecin la nuit, pour une fièvre à 38, un oubli de pilule contraceptive, ou un endormissement tardif »

Le médecin régulateur du Centre 15 joue souvent un rôle de conseil, indique qu'il est possible de prendre de l'aspirine, du paracétamol, une tisane. Il rassure souvent et permet d'attendre le lendemain 8 heures (le problème c'est qu'il arrive que le médecin traitant ne soit pas disponible non plus à 8 h !). « Nous cherchons à éduquer les patients. Certains d'entre eux exagèrent la gravité de la situation, pour obtenir le déplacement d'un médecin. Dans ce cas, celui-ci signale un déplacement non justifié et le malade n'est pas totalement remboursé par la Sécurité Sociale »

Détresse vitale

La question qui se pose toujours est celle de la détresse vitale. Pouvoir appeler un médecin, qui viendra à domicile, paraît être la meilleure solution. « En réalité, c'est une fausse sécurité. Il faut le temps au médecin de se déplacer, de trouver le malade, d'appeler une ambulance si nécessaire : c'est finalement du temps perdu. Un appel au Centre 15 aurait gagné du temps : gagner une demi-heure dans le cas d'un malaise cardiaque, c'est indispensable ».

Et si le médecin n'est pas au CAPS, parce qu'il est sorti pour une urgence ? « Pas de problème : le médecin est joignable sur son téléphone portable et, de toutes façons, le centre 15 trouvera un médecin disponible ». L'existence du CAPS permet justement d'accélérer cette recherche.

Médecin effecteur

Le CAPS de Châteaubriant est le deuxième du département. Il a précédé la circulaire ministérielle qui demande aux Préfets d'organiser les urgences avant le 31 janvier 2004. Il y a en effet en France 3100 secteurs de garde, le ministère souhaite n'en conserver que le tiers, pour faire des économies. En effet, un médecin qui prend une garde de 12 heures, reçoit, en plus du prix de la consultation, une indemnité globale de 50 euros. En regroupant quatre secteurs de garde en un seul, cela fait 150 Euros économisés. !

Le local de Châteaubriant est financé par l'URCAM (union régionale des caisses d'assurance maladie) et par le FAQSV (fonds d'amélioration de la qualité des soins de ville). Pour le moment, le loyer, l'électricité, le téléphone sont pris en charge par ces deux structures.

Au CAPS de Châteaubriant, 24 médecins de la région, sur 29, sont volontaires pour tenir des gardes la nuit et les week-end (3 médecins ont un système propre)
– la nuit de 20 h à 8 h
– le week-end du samedi 14 h au lundi 8 h

Ce système permet aux médecins de n'assurer en moyenne qu'une garde par mois, soit au local du CAPS, soit à leur domicile.

Le CAPS s'est doté d'un système de cartes très détaillées permettant de localiser les villages en campagne.

Ce système soulage les médecins installés dans les petits bourgs mais ... « il complique la tâche des médecins de Châteaubriant qui ne tournaient, avant, que sur la ville ! » dit Mme Naval-Diquéro

En résumé : L'ACAPS

Gérard Pionneau, président

Jean-François Rechner, vice-président

Florence Naval-Diquéro, secrétaire

Ne jamais venir de soi-même au local du CAPS (car le médecin peut être parti pour une visite) : téléphoner d'abord au 15

Tout ça c'est bien sur le papier. Il va falloir voir à l'usage ce que cela va donner.

Les pharmacies aussi

La réorganisation des gardes de nuit des médecins s'accompagne d'une réorganisation des pharmacies de garde. Depuis le 3 janvier 2004, les 5 pharmacies de Châteaubriant, qui assuraient un tour de garde, se sont associées aux pharmacies de onze communes environnantes, pour un service d'urgence allant du samedi 19 heures au lundi matin 9 heures. (seule la pharmacie Richard-Gardic de la Ville aux Roses continuera à assurer une garde sur cinq).

Cela risque de poser un problème notamment dans les petites pharmacies qui n'ont pas un choix de médicaments aussi étendu que les autres. Il risque donc de se produire ce qui se passe déjà à la périphérie de Nantes : la pharmacie du coin est ouverte mais il faut aller à Nantes pour des médicaments spéciaux. Que se passera-t-il pour les personnes vieillissantes à qui, dès 75 ans, on veut enlever le permis de conduire ?

Ecrit le 28 avril 2004 :

Tout se paie La Poste, les commerces, les maisons médicales

Les communes (par le biais des impôts locaux), sont de plus en plus sollicitées. On l'a vu dans le cas de La Poste où les communes sont « priées » de fournir personnel et locaux si elles veulent garder un minimum d'agence postale.

Le phénomène est le même en matière de commerce. La dernière commune à mettre la main à la poche est St Vincent des Landes dont le Conseil Municipal, vient de décider de racheter les murs de la dernière épicerie du bourg.

Après étude de faisabilité et recherche de subventions, la commune va acheter le terrain et les locaux pour 33 600 Euros et réaliser environ 18 000 Euros de travaux (carrelage, toiture, façades, isolation, assainissement, etc). Elle s'engage à effectuer les travaux en deux semaines, et à louer le commerce d'ici juillet.

Un autre type d'investissement est en train de retomber sur les collectivités locales : le coût des « maisons médicales de garde » (qu'on appelle encore CAPS : centre d'accueil et de permanence de soins).

Un tel équipement de santé s'est ouvert à Retiers, Fougères, Vitré et Messac en juillet 2003, regroupant 135 médecins sur un bassin de population de 200 000 habitants. Toutes les nuits et le week-end deux médecins sont présents dans chacune d'entre elles. 10 % des appels sont traités par téléphone, 10 % en visites à domicile et 80 % en consultation (les malades se déplacent jusqu'à la maison médicale).

Les premiers investissements ont été financés par l'URCAM (union régionale des caisses d'assurance maladie), mais ce financement public prendra fin le 31 décembre 2004 et, d'ores et déjà, les collectivités locales sont sollicitées. « La maison médicale de Retiers coûte 1,80 Euro par habitant et par an, êtes-vous prêts à casquer ? ».

Telle est la question.... qui ne manquera pas de se poser aussi dans quelques mois autour du CAPS de Châteaubriant

[Il manque un CAPS à Nozay](#)

[Avis des personnes âgées sur la permanence de soins](#)

[Le rapport de l'Inspection générale IGAS](#)

Note : **le CAPS de Nozay** a été inauguré le 29 novembre 2008

Le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins (CAPS) de Nozay regroupe plusieurs médecins répartis sur les 7 communes de la Communautés de Communes de la Région de Nozay, et sur les communes de la Région de Blain et d'Erdre et Gesvres.

Il est situé sur le site de l' Hôpital Local de Nozay, 1 route de Nort sur Erdre. Contact : 15